

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N° DEL080-17

L'an deux mille dix-sept, le 25 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI, Maire, le 19 septembre 2017, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI,
G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. J. M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES,
D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Yves PERRIER, en date du 25 septembre 2017)
M^{me} BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 20 septembre 2017)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 25 septembre 2017)
M. FABBRO Jacques (Pouvoir à Michèle BREUILLE, en date du 21 septembre 2017)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 24 septembre 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M^{me} Gisèle GONZALEZ
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS

MME SIMONE BRANON-MAILLET A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Approbation du règlement intérieur de la
bibliothèque municipale François Mitterrand de Gières.**

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le règlement de la bibliothèque détermine les conditions d'accueil du public et de consultation sur place, les modalités d'inscriptions et le fonctionnement du prêt.

Il est proposé au conseil municipal de supprimer les amendes. Cependant, le non respect des délais de prêt étant pénalisant pour les autres lecteurs, la bibliothèque se réserve le droit de prendre toutes dispositions pour assurer le retour de ces documents (rappels écrits ou téléphoniques, suspension du droit de prêt).

Les autres points du règlement restent inchangés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur de la bibliothèque municipale François Mitterrand de Gières.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 septembre 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.